



En exécution de la Directive 89/686/CEE du 21 décembre 1989, concernant le rapprochement des législations des états membres relatives aux équipements de protection individuelle et des décrets n°92-765, 766 et 768 du 29 juillet 1992 portant transposition de cette directive en droit français,

## CTC

4, rue Hermann Frenkel - 69367 Cedex 07 - France  
Tel +33 (0)4 72 76 10 10 - Fax +33 (0)4 72 76 10 00 - E-Mail : ctclyon@ctcgroupe.com - www.ctc.fr

habilité par arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé en date du 20 décembre 2010,

identifié sous le numéro 0075, publié par JOCE, attribue :

### L'ATTESTATION D'EXAMEN CE DE TYPE 0075/1016/161/05/11/0220 - EXT 03/02/15

Au modèle d'équipement de protection individuelle suivant

- \* référence du modèle : FUEGO S1P - 9632
- \* est conçu pour être une chaussure de sécurité, suivant les normes EN ISO 20345 : 2011.
- \* Fabricant :

**BOSSI INDUSTRIE / S.24**  
**BARAIL DE LA MORELLE 24490 LAROCHE CHALAIS**  
**France**

La description du modèle de chaussure de protection, les références des règles techniques vérifiées dans le cadre de l'examen CE de type ainsi que les marquages apposés sur la chaussure sont précisés en pages suivantes de cette attestation.

Fait à Lyon, le 19 février 2015  
Révision 01 du 24 février 2015

Etablie par Lionel GAUDILLERE

NOTE : Toute modification apportée au matériel neuf, objet de la présente attestation d'examen CE de type doit être portée à la connaissance de l'organisme habilité en application de l'article R 4313-38 du Code du Travail ainsi que toute modification des informations contenues dans le dossier technique sur la base duquel l'attestation CE de type a été délivrée (changement de lieu, changement de raison sociale du fabricant, retrait de certificat d'assurance qualité...).